



REF/SPLA/N°031/2020

نقابة الطيارين التقنيين الجويين الجزائريين
Syndicat des Pilotes de Ligne Algériens

Alger le 04 Septembre 2020

**A Monsieur le président directeur général
De la Royal Air Maroc**

Objet : cas des licenciés

Monsieur ;

Nous avons l'honneur de soumettre à votre examen et décision notre présente demande appelant l'opérateur concerné à reconsidérer la mesure de licenciement collectif pour raison économique prononcé à l'encontre de 65 pilotes.

En notre qualité de président du syndicat national des pilotes des lignes Algérien (SPLA) organisation affiliée à l'UMPL et à l'IFALPA ,nous estimons qu'il est de notre devoir et de notre responsabilité d'initier toute action visant à protéger au mieux les intérêts professionnels de nos confrères quand bien même, nous nous interdisons toute forme d'ingérence dans la gestion souveraine de la compagnie dont relèvent les pilotes concernés.

Aussi, nous ne pouvons qu'encourager le recours à la négociation collective à l'effet de réduire au mieux les effets incidents de la conjoncture induite par le COVID-19 tout en reconsidérant la décision de licenciement de nos collègues dans un objectif de saine relance de l'activité sachant que cette ressource représente, on ne peut mieux, le métier de base de la compagnie.

Escomptant d'avance sur votre sens de compréhension, veuillez agréer, monsieur, l'expression de notre profond respect.

Le Président du Syndicat National

**SPLA
K. SEGHOUANE**

